

39^{ème} RALLYE NATIONAL du NOUGAT de MONTÉLIMAR DRÔME PROVENÇALE

29 et 30 mai 2026

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA MONTÉLIMAR
Nom du Rallye :	Rallye du Nougat de Montélimar Drôme Provençale
Date :	29 et 30 mai 2026
Niveau d'inscription :	National
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes 2026 – Coef 3 Championnat de la Ligue Rhône-Alpes Challenge ASA Montélimar
Participation étrangère autorisée ?	OUI
Visa Ligue :	N° N6 du 11 mars 2025
Permis d'organisation FFSA :	N° 281 du 26 mars 2026
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	M. Floreal PITARCH
Téléphone :	07 70 03 65 59
Mail :	asa.montelimar@gmail.com
<i>Comité d'Organisation</i>	
Président :	M. Frédéric CORNEO
Membres :	Les membres du Comité Directeur
Secrétariat du Rallye, Adresse :	19 chemin de Daurelle – 26200 Montélimar
Téléphone :	07 70 03 65 59
Mail :	asa.montelimar@gmail.com
Permanence du Rallye :	Palais des Congrès
Lieu, date, horaire :	14 avenue du 14 juillet 1789 – 26200 Montélimar Du vendredi 29 mai 26 à l'ouverture des vérifications à la fin de l'épreuve le samedi 30 mai 26
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	ASA Montélimar
Adresse :	19 chemin de Daurelle – 26200 Montélimar
Téléphone :	07 70 03 65 59

Mail :	asa.montelimar@gmail.com
--------	--------------------------

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 30 mars 2026
Ouverture des engagements	Lundi 30 mars 2026
Clôture des engagements	Lundi 18 mai 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Mercredi 20 mai 2026 Sur le site www.asamontelimar.com A imprimer par vos soins
Distribution de la feuille de reconnaissance	Parking Chapelle de Daurelle Chemin de Belle Barbe Avenue de Gournier – Montélimar GPS : 44.53535, 4.72796 Lundi 25 mai 26 à partir de 8h30 Vendredi 29 mai 26 à partir de 8h30
Distribution panneaux de porte et contrôle des documents manquants	Parking Chapelle de Daurelle Lundi 25 mai 26 à partir de 9h00 Vendredi 29 mai 26 à partir de 9h00
Reconnaisances	Lundi 25 mai 26 de 9h00 à 18h30 Vendredi 29 mai 26 de 9h00 à 18h00
Publication de la liste des engagés	Mercredi 27 mai 26 Sur le site www.asamontelimar.com
Vérifications administratives	Chapelle de Daurelle Vendredi 29 mai 26 de 13h15 à 17h45
Vérifications techniques	Parking Chapelle de Daurelle Vendredi 29 mai 26 de 13h30 à 18h00
Mise en place du parc de départ	Vendredi 29 mai 26 Parking Palais des Congrès 14 avenue du 14 juillet 1789 – Montélimar GPS / 44.55465, 4.74354
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Vendredi 29 mai 26 Palais des Congrès à 16h00
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 29 mai 26 Sur le site www.chronodium.com à 19h00
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 29 mai 26 Sur le site www.chronodium.com à 19h00
Briefing des pilotes	Vendredi 29 mai 26 Briefing écrit remis aux vérifications administratives
Départ 1 ^{ère} Étape (1 ^{ère} VHC)	Vendredi 29 mai 26 Parking Palais des Congrès à 19h15
Arrivée 1 ^{ère} Étape (1 ^{ère} VHC)	Vendredi 29 mai 26 Parking Palais des Congrès à 21h26
Publication des résultats de la 1 ^{ère} étape et des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	Samedi 30 mai 26 Sur le site www.chronodium.com à 00h30
Départ 2 ^{ème} Étape (1 ^{ère} VHRS)	Samedi 30 mai 26 Parking Palais des Congrès à 07h30
Arrivée du Rallye (1 ^{ère} VHRS)	Samedi 30 mai 26 Parking Palais des Congrès à 19h37

Vérifications finales	Samedi 30 mai 26 Garage Peugeot à Montélimar
Taux horaire de la main d'œuvre	60 €uros TTC
Publication des résultats	Samedi 30 mai 26 Sur le site www.chronodium.com 30' après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix	Samedi 30 mai 26 Parking Palais des Congrès sur le podium d'arrivée

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur du Comité	M. Ludovic PION – 146299
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Emmanuel VEYRET – 1316
Commissaire Sportif	Mme Isabelle GARREAU – 22048
Commissaire Sportif	M. Roland DEMARD – 14035
Commissaire Sportif Stagiaire	M. Paul Edouard PAWLAK – 153653
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Monique BESANCON – 9682
Directrice de Course Moderne	Mme Evelyne ROL – 40773
Directeur de Course VHC-VHRS-VMRS	M. Daniel VERNET – 147321
Adjoint à la Direction de Course	M. Bruno MUSELLI – 2403
Adjoint à la Direction de Course	M. Sébastien ROL – 44492
Adjoint à la Direction de Course	M. Yannick BARDIN – 46622
Directeur de Course Stagiaire (Nouveaux départ)	M. Adrien AGIER – 324047
Directeur de Course Responsable Parc Fermé	M. Didier ROSSIGNOL – 11521
Directeurs de Course délégués aux ES	
ES 1 – 4 – 7 – 10	M. Thierry FABRE – 86560
Adjoint	M. Franck BELET – 43174
ES 2 – 3 – 6 – 9	M. Denis OLIVIER – 110911
Adjoint	M. Hervé VAUTRAT – 3259
ES 5 – 8 – 11	M. Stéphane VINCENT-GENOD – 24887
Adjointe	Mme Nathalie VINCENT GENOD – 210885
Directeur de Course délégué à la voiture tricolore	M. Thierry HERITIER – 1713
Directeur de Course délégué à la voiture 000B	
Directeur de Course délégué à la voiture 000A	M. Daniel BERTHON - 1621
Directeur de Course délégué à la voiture 00	M. Jean-Pierre MAUVEAUX – 2735
Directeur de Course délégué à la voiture 0 VHRS	M. Laurent BENOIT - 46771
Directrice de Course déléguée à la voiture 0 VHC	Mme Marine MAUVEAUX-CHALAND – 174882
Commissaire Technique responsable	Mme Sylvie DALPAOS – 233751
Commissaire Technique VHC-VHRS responsable	M. Bernard PENILLA – 17999
Commissaire Technique VHC-VHRS	M. Christian RACHEX – 44181
Commissaire Technique VHC-VHRS	M. Jean-Loup BLACHIER – 261762
Commissaire Technique	M. Sébastien MASCLAUX – 22936
Commissaire Technique	M. Christophe BIAGIONI – 169294

Commissaire Technique	M. Marc MAIANO – 37395
Commissaire Technique	M. Jean-Pierre FORESTELLO - 138486
Médecin chef	M. Abdelhak BENZAOUZ
Chargée des relations avec les concurrents	Mme Nathalie PERRIN – 1716
Chargée des relations avec les concurrents	Mme Isabelle FORESTELLO – 138486
Chargée des relations avec les concurrents	Mme Frédérique JACQUEMOUD – 220400
Chargé des relations avec les concurrents Stagiaire	M. GAROSI Adrien – 337287
Juges de faits	M. Jean-Paul MAILLET – 227350 M. Christian CHAZAL – 2423
Chargée des relations avec la presse	Mme Sylvie SIMON – 214749
Chargés de la publicité	M. Floréal PITARCH – 2729 Mme Sylvie SIMON – 214749
Chronométrateurs	
Responsable des Commissaires	M. Floréal PITARCH – 2729
Véhicule relation avec les autorités	Mme Catherine CHIORU – 8654
Véhicule Info/Sono	M. Jérémie GUYOT – 201417
Véhicule Info/Vidéo	M. Michaël COMBE – 36941
Véhicule Damier	M. Guillaume GAUMONT – 175607
Classement	CHRONODIUM
Speaker	M. Philippe GAVARD PERRET

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par Mail **leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et les vérifications des voitures.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 39ème Rallye National du Nougat de Montélimar Drôme Provençale doit adresser à l'A.S.A. Montélimar – 360 Chemin de Saint Pardoux 26400 DIVAJEU, la demande d'engagement ci-joint, dûment complétée, avant le 18 mai 2026. Cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 110 voitures au maximum, toutefois, celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **180** voitures pour les quatre Rallyes.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente, bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs : 500 €uros
- B) Equipage licencié **100 % ASA Montélimar** : 470 €uros
- C) Sans la publicité facultative des organisateurs : 1000 €uros

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 200 €uros pour le transpondeur Chronodium.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement par chèque libellé à l'ordre de l'ASA Montélimar, encaissé par l'ASA le jour de la clôture des engagements (18/05/2026) ou par virement bancaire :

(IBAN : FR76 1027 8089 0800 0207 3190 132 – BIC : CMCIFR2A).

Important dans le cas d'un virement : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif/Référence » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc... afin de pouvoir faire le rapprochement.

Le montant des droits d'engagement sera encaissé par l'ASA le jour de la clôture des engagements. (18/05/2026)
Les photocopies des permis de conduire, des licences pilote et co-pilote **devront être jointes** à la demande d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux concurrents dont l'engagement serait refusé.
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, ne pourront pas se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera : - de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3P. ORDRE DE DÉPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Rappel : Ordre de départ pour l'ensemble des 4 rallyes :

1^{ère} Etape : 1^{er} VHC – 2^{ème} Moderne

2^{ème} Etape 1^{er} VHRS - 2^{ème} VMRS – 3^{ème} VHC – 4^{ème} Moderne

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans les parcs prévus à cet effet chez Autajon Santé Pharmacie – 13 allée Hispano Suiza – 26200 Montélimar

Les plaques d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance

4.7. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés, conformes aux listes N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée. En cas de non-respect :

- ♣ Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- ♣ Pendant le rallye :

1^{ère} infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,

2^{ème} infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 39^{ème} Rallye National du Nougat de Montélimar Drôme Provençale représente un parcours de 386.576 Kms. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte onze Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 118.741 kms.

ES : 1	12.350 X 1	= 12.350 Kms
ES : 2 / 3 / 6 / 9	8.099 X 4	= 32.396 Kms
ES : 4 / 7 / 10	13.376 X 3	= 40.128 Kms
ES : 5 / 8 / 11	11.289 X 3	= 33.867 Kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2026)

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Lundi 25 mai 2026 de 9 h 00 à 18 h 30 et le Vendredi 29 mai 2026 de 9 h 00 à 18 h 00.

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17. NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Commissaire Technique responsable du nouveau départ : Mme Dalpaos Sylvie

Horaire maximum de présentation du véhicule pour vérification : samedi 30 mai 2026 à 6 h 45.

7.5.17.3P. Les dépanneuses mises en place par l'organisateur, sont à la disposition du Directeur de Course, dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, est à la charge financière du concurrent

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Scratch:		TOTAL		
1er	600 €			
2ème	300 €			
3ème	150 €			
4ème	100 €			1150.00 €

CLASSE (35)	- 5 Parts	5 à 15 Parts	+ 15 Parts	TOTAL
1er	250 €	500 €	500 €	
2ème		250 €	250 €	
3ème		125 €	125 €	
4ème			65 €	32 900.00 €

COUPE DES DAMES Si plus de 3 partants sinon 50% du prix	300 €
--	-------

TOTAL PRIX DISTRIBUABLES	34 350.00 €
---------------------------------	--------------------

Tous les prix sont cumulables.

Coupes : Tous les concurrents classés seront récompensés.